

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| O Réclamation | : contact@mupras.com |
| O Prise en charge | : pec@mupras.com |
| O Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M23-0022949

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 8512 Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : Kouar

Date de naissance : 06/07/50

Adresse : Qasra

Tél. : 0661414151

Total des frais engagés : 886,40 Dhs

Cadre réservé au Médecin

DOCTEUR LAKHSSASSI Ali
Médecine Générale
Echographie
Bouknadel - Centre
Tél. : 05 22 82 20 05

Cachet du médecin :

Date de consultation : 31/01/2011

Nom et prénom du malade : Mme Idriss Raja Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Variété d'intolérance + Toux

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

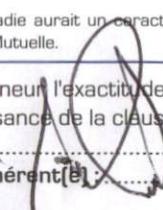
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 05/02/2011

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) : 

Autorisation CNDP N° : AA-215 / 2019

Docteur LAKHSSASSI Ali

Médecine Générale

Echographie



الدكتور الخصوصي علي

الطب العام

الفحص بالإيكوغرافي

Bouknadel, le ٣٦ / ٠٩ / ٢٠٢٢ بوقنادل، في

Nom : M. 1204 N.

Prénom : RAGA

$50,10 \times 2$ - TAVOUL nasus

$46,80 \times 7$ - 1 - 1 - 1

$38,80 \times 3$ - IMOUNONE 3, MUS

$24,50 \times 1$ - Cg, liban

- ARIK nasus

$48,70 \times 1$ - SOLUPUT 2022

$29,10 \times 1$ - polystyrene

$69,10 \times 1$ - POWDER OF

1 - 1 - 1 à sauter.

WIDADS PHARMACIE
Av, Habib Sinaceur Lot Mezzouka
1 Lot 27 Av Assa - Casablanca
Tél : 05 22 94 20 29

Ali - 05 22 94 20 29
Bouknadel - Centre
Echographie
Médecine Générale
LAKHSSASSI ALI